

Compte-rendu de la réunion du 17 Novembre 2013

Présents : G. ANEDDA, C. BAN, J. BARON, S. BATAILLARD, P. BIENMULLER,
G. DACOSTA, A. DUROY, D. KUDELKA, J. POULETTE, J. VALET.

Absents: D. BONGARDEN (excusé), E. BLOND, D. JEANNEY, P. LANGUILLE,
M. TOTEMS, D. LUTTENAUER, Y. TOCHOT (excusé).

ORDRE DU JOUR

- Le mot du Président.
- Bilan des cartes de pêches et comptes de la Société.
- Nettoyage des ruisseaux de « Rorbe » et du « Bié ».
- Visite des Gardes Fédéraux.
- Contrôles effectués par notre Garde Particulier.
- Alevinage du Lundi 18 Novembre 2013
- Demande de subvention Mairie Etouvans et Colombier-Fontaine.
- Sécurisation des cours d'eau / Lignes Haute Tension.
- Repas de fin d'année.
- Démission d'un membre du bureau
- Questions diverses.

1. Mot du Président :

Le Président Yves Tochot étant absent pour raison personnelle, Pierre Bienmuller (vice-président) prend la parole pour accueillir et remercier les membres du Comité.

Il énumère les différents sujets qui seront abordés au cours de la matinée.

Il félicite également Messieurs Claude BAN de Longevelle et Alain CHOIGNARD qui se sont joints à nous pour assister à la réunion et émettre leurs idées sur la pêche en général.

2. Bilan des cartes de pêche et comptes de la Société :

Julien BARON (Trésorier) fait le point sur les cartes de pêche enregistrées et signale le peu de changement depuis la dernière réunion du 6 Octobre. Au total 147 cartes délivrées dont 90 Majeures (soit + 12 par rapport à 2012).

Année	Majeure	Mineure	Découverte	Femme	Hebdomadaire	Journalière	Urne	Nuit
2012	78	7	46	5	4	20	0	7
2013+Internet	90	12	21	4	2	7	4	7

Total cartes 2012 : 167

Total cartes 2013 : 147 **à ce jour**.

Belle progression des cartes Majeure, Mineure et Urne. Les cartes Nuit de changent pas.

Baisse sensible des cartes « Découverte » et « Journalière ».

Concernant les comptes de la Société, à ce jour nous disposons de 4 026 € sur le compte courant et 3 343 € sur le livret A.

Le Trésorier met l'accent sur les dépenses qui ont passablement augmentées avec les importants alevinages de début d'année et ceux à venir du mois de Novembre (Carpes et Brochets) pour clôturer 2013, mais également les dépenses courantes de fonctionnement et celles dues au nettoyage du ruisseau de Rorbe.

Il faudra être prudent dans les dépenses si la Société veut continuer à tourner dans de bonnes conditions.

3. Nettoyage des ruisseau de Rorbe et du Bié :

Concernant le « Rorbe » sont nettoyage est quasiment terminé, reste un endroit difficile d'accès situé vers la gare de Colombier-Fontaine, constitué de ronces et d'épineux qui ne peuvent être enlevés qu'avec des moyens plus important.

Une rencontre a eu lieu le 8 Novembre matin avec Mr le Maire de Beutal (Mr THIERRY Roland) responsable environnement de la CC3C afin d'obtenir son aide pour terminer le nettoyage de ce ruisseau avec un engin de broyage.

Nous avons obtenu son accord sur ce sujet, les travaux devraient être réalisés avant la fin 2013.

Nous avons visité également le ruisseau du « Bié » qui présente aussi les mêmes inconvénients. Le nettoyage du ruisseau du « Bié » aura lieu en 2014, un calendrier sera établi pour effectuer ces travaux après délibération en commission environnement à la CC3C et vote d'un budget alloué à ces travaux.

4 • Visite des Gardes Fédéraux (Mrs Thomas BROUBATCH et Thomas POULLEAU):

A notre demande, une visite des gardes Fédéraux de notre secteur a eu lieu le jeudi 7 Novembre matin.

Nous avons effectué une visite détaillée du ruisseau « Le Rorbe » depuis sa source jusque derrière la gare de Colombier-Fontaine.

Nous avons parcouru ensuite le ruisseau « du Bié » à Colombier-Fontaine depuis sa source jusque derrière les écoles.

Une discussion s'est engagée sur le « réserve » du ruisseau de Colombier qui n'était pas inscrite dans les documents de la Fédération. Les limites de la « réserve » leurs ont été communiquées après informations prises auprès du Vice-Président Mr P. Bienmuller.

Ces personnes ont ensuite donné un avis très favorable pour la prise en compte de ces ruisseaux afin qu'ils soient reconnu et identifié en tant que tel.

Un détail de leur visite nous a été communiqué, en voici le contenu :

Globalement vous avez fait du bon boulot sur le Rorbe (aux quelques arbres près coupés malheureusement en pied de berge. A ne plus toucher à l'avenir!).

L'intérêt est notamment de rappeler aux gens qu'il y a un ruisseau qui coule ici. Les points que j'ai retenus sont les suivants:

1 - au niveau de la maison du pharmacien, présence d'un passage busé sans aucun intérêt et néfaste à la bonne circulation des poissons. Il peut être intéressant de le supprimer. A ce niveau l'AAPPMA peut prendre la température avec le propriétaire.

2 - le Rorbe n'est pas à sa place dans le bois un peu plus haut: nécessité d'étudier la faisabilité de restauration du ruisseau à ce niveau (gain: linéaire de cours d'eau, habitat pour les poissons, réhabilitation zone humide). A ce niveau l'AAPPMA peut prendre la température avec les propriétaires.

3 - le Rorbe n'est pas à sa place sur sa partie amont à Etouvans: nécessité d'étudier la faisabilité de restauration du ruisseau à ce niveau (gain: linéaire de cours d'eau, habitat pour les poissons, réhabilitation zone humide). A ce niveau l'AAPPMA peut prendre la température avec les propriétaires.

4 - Interdiction de mettre des écrevisses dans le ruisseau. D'une part si elles ne sont plus présentes sur celui-ci, c'est qu'elles n'y trouvent plus les conditions qui sont nécessaire à leur bon développement. Le fait d'en remettre ne changera donc rien. D'autre part, la réglementation interdit leur prélèvement et leur transport.

5 - Nous avons affiché lors de la réunion que nous avons eue le lendemain avec l'Etablissement Territorial de Bassin Saône et Doubs en charge du contrat de rivière Doubs notre volonté d'étudier plus en profondeur les ruisseaux du Bié et du Rorbe. Si tout va bien je mènerai donc en 2014 un diagnostic écologique sur ces 2 ruisseaux (poissons, morphologie, habitat, peut-être invertébrés et physico-chimie), si bien sûr vous êtes d'accord. Le but étant de proposer un programme de restauration sur 2016-17, notamment axé sur les points que j'ai évoqué un peu plus haut pour le Rorbe, mais également sur le Bié. Possibilité d'une maîtrise d'ouvrage des travaux à terme par la Fédé si on nous en laisse l'opportunité.

6 - j'ai proposé à la Direction Départementale des Territoires (DDT) d'inscrire officiellement à l'arrêté préfectoral réglementaire permanent (ARP) la réserve sur le Bié (aval poste jusqu'à la source) et la résurgence en amont du barrage du Châtelot, rive droite. Cela ne devrait pas poser de problème.

7 - concernant "les mousses", se sont effectivement les résidus de stations d'épuration ou d'un assainissement individuel qui fonctionnent mal. Pointé un endroit en particulier n'est pas si aisé... à titre d'exemple j'étudie depuis 2 ans les ruisseaux affluents du Doubs (7 ou 8 au total: Brémoucourt, Glère, Lougres, Soye, Abbaye, Ossele, Grandfontaine,... de la frontière suisse à la limite départementale avec le Jura). La totalité d'entre eux présentent des dysfonctionnements liés à un assainissement qui ne fonctionne pas! Le Doubs n'est que le reflet de ses 2000 km d'affluents dans le département... Malheureusement, ces problèmes de "mousses" sont connus mais ne se règlent pas en claquant des doigts...

J'espère avoir répondu à tes questions, merci à vous pour votre implication pour les cours d'eau! si toutes les AAPPMA étaient comme la vôtre, on avancerait autrement plus efficacement... à dispo si besoin.

Thomas GROUBATCH Garde Fédéral.

5. Contrôle effectués par notre Garde Particulier :

Pas d'anomalie constatée lors de ces contrôles, peu de pêcheurs rencontrés le long du notre parcours. Notre Garde note une désaffection des pêcheurs pour les 2 biefs du canal situés entre Saint-Maurice-Colombier et Blussans.

La cause probable serait la prolifération de « poissons chats » dans ces deux biefs qui empêche de pêcher correctement la « carpe ».

Il paraît très difficile d'éliminer ce type de poisson, le prélèvement des « boules noires » de poissons chats ne solutionne pas le problème.

6. Alevinage de fin d'année :

Le 18 Novembre 2013 à 14h00 a eu lieu un alevinage au Doubs et au Canal.

200 kg de carpes ont été répartis dans 3 biefs du Canal et 80 kg brochets de dimension supérieure à la taille ont été mis au Doubs et au canal entre Colombier-Fontaine et Colombier-Chatelot.

Une autorisation du Conseil Général du Doubs nous a été délivrée afin de pouvoir circuler sur la véloroute avec des véhicules le 18 Novembre 2013 uniquement afin d'assurer l'alevinage dans de bonnes conditions.

7. Demande de subvention Mairies d'Etouvans et Colombier-Fontaine :

Une demande de subvention exceptionnelle accompagnée d'un bilan financier a été déposée dans chacune des Mairie afin de tenter d'obtenir une subvention pour nous aider financièrement dans nos dépenses de fonctionnement suite à la réhabilitation des 2 ruisseaux (le Rorbe et le Bié). Gageons que nos demandes seront prises en comptes afin de continuer notre action sur ces deux beaux ruisseaux.

7. Sécurisation des cours d'eau / Lignes Haute Tension :

Une convention a été établie avec ERDF (qui gère les réseaux de distribution), laquelle souhaite renfoncer encore la sécurisation de ses réseaux, en particulier par l'apposition de panneaux, dès 2014, sur des sites potentiellement bien fréquentés!

En toute logique, ERDF sollicite la Fédération et par là-même les AAPPMA.

Pour la démarche : les AAPPMA indiqueront les « points » pouvant répondre aux critères précédents, ERDF commandera les panneaux (selon ses possibilités financières) et une entreprise d'insertion sera chargée de la pose (sous contrôle des pêcheurs locaux).

Pour mémoire, l'accident mortel survenu à un compétiteur sur l'étang de Bethoncourt avait vu, à l'époque, un déchaînement judiciaire où la ville avait été tenue pour responsable (propriétaire) mais où l'AAPPMA avait été recherchée en responsabilité (locataire).

La Fédération pense que chaque AAPPMA ne peut faire l'économie d'une meilleure sécurisation de ses parcours, la santé de nos sociétaires étant précieuse. Tout ne pourra se faire en 2014 certes, mais la Fédération de Pêche du Doubs demande à chaque CA cet effort d'investigation. Seul ERDF s'engage financièrement. Le domaine public ayant été choisi en 2014, il est important de se mobiliser d'urgence, le reste étant prévu pour 2015 et 2016.

Pour répondre à cette demande, nous avons effectué une recherche tout au long de notre parcours et avons repéré les points névralgiques à risque.

Une description des endroits ainsi qu'un plan de situation va être envoyé à la Fédération afin de répondre à cette demande.

8. Repas de fin d'année :

Concernant le repas de fin d'année du Comité, la date n'a pas encore été fixée. Il aura sans doute lieu Fin Janvier / début Février 2014. Les personnes invitées recevront une invitation personnelle leur précisant la date et heure du repas.

Il va de soi que les personnes autres que les membres du comité qui ont grandement œuvrées à la réhabilitation du ruisseau de Rorbe feront partie des invités à ce repas.

Je rappelle que ces personnes bénévoles ont mis tout leur cœur et leur force pour nous aider avec des engins de nettoyage performants ; et de cela nous les remercions grandement !

9. Démission d'un membre du Bureau :

Nous l'avons appris dernièrement, Monsieur Bernard COUCHOT, membre du bureau jusqu'à ce jour, a présenté sa démission.

C'est avec grand regret que nous enregistrons cette demande car Bernard Couchot fût toujours pour nous de bon conseil et ne manquait jamais à ces devoirs en cas de besoins.

Nous souhaitons à Bernard beaucoup de courage et plein de bonnes choses pour continuer à vivre son passage à la retraite dans de bonnes conditions. Encore Merci Bernard !

10. Questions diverses :

Accès au Doubs et au Canal :

Comme demandé lors des réunions précédentes, les pêcheurs doivent se renseigner sur les possibilités d'emplacements pour une barque à l'eau au Doubs et stationner avec une voiture pour pêcher au Canal.

Des plans et Cartes topographiques avec n° de parcelles ont été remis à P. Bienmuller, J. Baron et S. Bataillard afin que ceux-ci repèrent sur place les emplacements favorables à l'accès au Canal et au Doubs. Nous ferons ensuite les démarches nécessaires auprès des propriétaires à l'aide de « convention de partenariat pour travaux d'aménagement halieutique sur terrain privé ». Merci d'amener les renseignements lors de la prochaine réunion.

Prix des cartes de pêche 2014 :

Les cartes de pêches 2014 seront disponibles chez les dépositaires à/c du 16 Décembre 2013. Il faudra sans doute s'attendre à une légère augmentation (1€ ?) Attendre le rapport de la réunion sur la réciprocité pour plus d'information.

Agressivité des usagers de la véloroute :

A plusieurs reprises, nous avons eu à déplorer l'agressivité des usagers de la véloroute à l'encontre des pêcheurs.

Domage car celui-ci appartient à tout le monde et la circulation de toutes personnes y est autorisée.

En cas de problème, nous vous invitons à rester calme et tenter de dialoguer avec la personne et essayant de savoir de qui il s'agit afin de remonter l'information au Comité.

A noter que si l'injure peut être difficile à prouver (nécessité de témoins...), la plainte en commissariat est la procédure légale la plus courante.

L'injure privée envers un particulier est passible d'une contravention de 4e classe (750 € maximum), ce qui n'empêche pas l'octroi d'éventuels dommages et intérêts. L'injure publique envers un particulier est punie d'une amende de 12 000 €.

Officialisation de nouveaux membres du Comité :

Pierre Bienmuller (Vice-Président) demande à ce que Messieurs Claude BAN et Alain CHOIGNARD fassent partie des membres du Comité en remplacement de Bernard COUCHOT (démissionnaire) et Marcel TOTEMS qui n'assiste plus aux réunions du Comité.

Cette nomination sera officialisée en Assemblée Générale lors de la prochaine réunion qui aura lieu fin Janvier/début Février 2014.

Quotas 2013/2014 sur les tirs de Cormorans :

De plus en plus envahissants !

Alain Duroy nous communique un article du « Chasseur Français » concernant les quotas de tirs de Cormorans.

Ceux-ci ont été fixés : 48 583 grands cormorans pourront être tués dans l'Hexagone contre 45 912 l'an passé (+5,8%). Par comparaison, l'autorisation concernait 32 765 animaux lors de la saison 2006-2007. Plus de 48 % en sept ans ! 27 931 oiseaux pourront être tirés en pisciculture (contre 26 025 en 2012-2013). Sur les eaux libres, le quota arrive à 20 652 (contre 19 887 l'année dernière).

Fin de la réunion 11h00

Date de la prochaine « Assemblée Générale » à préciser en fonction des disponibilités de chacun des membres.

Le Vice-Président

Pierre BIENMULLER